

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

2EME REUNION DE 2017

Séance du 5 avril 2017

**CD20170405_49
id. 2903**

L'an deux mille dix-sept le cinq avril , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme JALAISE), Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme NEGRE), M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme MORVAN)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**ÉTAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE CULTURELLE
DÉPARTEMENTALE**

CONVENTION ADDA 2017

La nécessité de mener une réflexion approfondie pour définir une véritable politique culturelle départementale a été soulevée dès le Budget Primitif 2016.

Les orientations générales de cette future politique, préfigurées dans le cadre de précédentes réunions, doivent être affinées en vue d'établir un diagnostic de l'offre culturelle existante, ses atouts et ses manques, de façon à évaluer les réponses appropriées aux besoins non satisfaits sur le territoire, en cohérence avec les choix politiques de la collectivité.

La Commission Culture et Patrimoine a souhaité confier ce diagnostic à l'ADDA. En effet, de par sa connaissance des acteurs culturels locaux et grâce à ses compétences en terme d'ingénierie culturelle, l'ADDA est à même d'établir ce diagnostic et de présenter des axes de réforme de la politique culturelle départementale.

Une somme de 8 000 € pourrait être affectée à ce projet et venir compléter la subvention départementale attribuée à l'ADDA, et se décomposant comme suit :

- subvention de fonctionnement : **157 500 €**,
- subvention pour la réalisation des missions (Big bang des Arts, mission musiques actuelles, Résonances, animation du Schéma départemental des Enseignements Artistiques, ...) : **252 500 €**,
- subvention pour la réalisation du diagnostic : **8 000 €**,
- soit, au total, une subvention de **418 000€**.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission culture et patrimoine

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve l'attribution à l'ADDA 82 d'une subvention globale de 418 000 € selon la décomposition détaillée ci-dessus ;

- Approuve la convention annuelle d'objectifs 2017 correspondante figurant en annexe et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC